

**SYNTHESE CONFRONTATION ROUSSEL / KHELIFI**  
**CABINET JUGE COLSON LE 15 JUIN 06**

A la suite du non lieu définitif dans le volet «notables» de l'affaire Alègre, messieurs Bourragué et Baudis ont entamé une nouvelle procédure à l'encontre de Florence Khélifi et Christelle Bourre pour faux témoignages etc.. Visiblement les précédentes poursuites, ne leur suffisent pas.

Tant qu'à faire, ils ont plus subtilement mis en cause quelques « cosaques » irréductibles comme monsieur KOUKA, (qui malgré plusieurs conseils douteux et très pressants) a toujours indiqué avoir vu ensembles Florence Khélifi et Marc Bourragué (ce que ce dernier nie bien évidemment), et moi, Michel Roussel, qui aurait pu *suggérer*, alors que j'étais directeur d'enquêtes de la cellule HOMICIDES 31, quelques mauvaises réponses aux témoins anciennes prostituées.

Les plus informés d'entre vous diront aussitôt que ceci a déjà été totalement et définitivement écarté par :

1/ -plusieurs témoignages y compris de magistrats et gendarmes

2/ -la commission rogatoire de l'inspection technique de la Gendarmerie Nationale, qui révélera au contraire, l'usurpation de mon identité pour la rédaction de 2 procès-verbaux de synthèses concernant le volet notable (l'auteur l'a reconnu à 3 reprises, mais à ce jour n'a pas voulu désigner le ou les noms de ses chefs hiérarchiques qui lui ont donné l'ordre de commettre ces faux. Je me suis constitué partie civile pour l'usurpation de mon identité et les faux en écritures publiques)

3/ -plusieurs jugements qui écartent tout comportement fautif de ma part, (TGI CASTRES, Cour d'Appel de Toulouse, TGI NANCY etc...).

Malgré tout cela, une information est ouverte auprès d'un juge d'instruction toulousain devant lequel j'ai pu exposer une nouvelle fois le déroulement strictement conforme à la loi des investigations lorsque j'étais directeur d'enquêtes. Le 15 juin dernier au matin, j'étais confronté à Florence Khélifi pour des précisions de points mineurs comme la date précise de l'apparition d'un surnom etc... Toutefois, en ma qualité de témoin assisté, j'ai accès à la procédure (et j'ai toute liberté pour m'exprimer sur ce dossier) ainsi je peux dire la vérité sans risquer de me faire poursuivre et condamner si vous voyez ce que je veux dire...

Donc, je profite de cette liberté pour vous informer et vous communiquer quelques moments forts de cette matinée :

Ainsi la question ESSENTIELLE et récurrente posée à Florence Khélifi :

Le juge : « l'adjudant ROUSSEL vous a t'il suggéré des réponses, des précisions etc... »

Réponse : « non. Michel Roussel me mettait la pression pour que je dise la vérité et que je livre mon vécu. Il ne m'a jamais suggéré quoi que ce soit ni déformé mes propos ! »

Précision de Florence Khélifi : « je maintiens aujourd'hui toutes mes accusations contre Marc Bourragué ».

Autre bonne question :

Le juge : « avez vous été menacée pour mentir ou pour vous faire accuser monsieur Bourragué ? »

Réponse de Florence Khélifi : « non, personne ne m'a demandé d'accuser Bourragué ni de dire des mensonges, par contre j'ai été menacée pour ne pas dire la vérité ! »

Ceci provoquant un petit flottement, je me suis permis de prier le juge de demander à Florence Khélifi qui l'avait menacée . Réponse : « marc Bourragué pour que je ne dise pas la vérité.. »

Nouvelle question du juge à la jeune femme: « la partie civile (Marc Bourragué) s'étonne sur le fait que vous ayez pu savoir qu'il avait rencontré Patrice Alègre, alors que seuls les enquêteurs le savaient. » sous entendu Roussel vous aurait il parlé de l'apéritif pris chez Bourragué par Alègre et Bivi ?

Réponse : « je les ai vus ensembles »

Souhaitant apporter mon aide à la justice (oui je sais ce n'est plus mon boulot mais on ne se refait pas..) j'ai indiqué au magistrat sur ce point, que les relations entre Marc Bourragué magistrat et

Patrice Alègre tueur en série étaient connues de plusieurs personnes. Certaines ayant été entendues par la justice, d'autre non, mais toutes faisant état de « relations plus soutenues » qu'un seul apéritif accidentel. Donc pas de mensonge de Florence Khélifi, pas de suggestion de Roussel, et j'ai énuméré une liste conséquente de témoins et j'y ai ajouté le rapport (devenu enquête préliminaire) du procureur BREARD.

Florence Khélifi ayant depuis très peu le statut de Mise en examen, elle peut à présent demander que « le rapport Bréard » soit versé dans ce dossier. Je ne peux pas imaginer que cela puisse déranger quelqu'un !

(nb : cette petite note est rédigée de mémoire, la copie de la procédure ne m'étant pas encore parvenue)

Une affaire à suivre et peu être même est ce là **l'affaire de trop** ?

M ROUSSEL

*Déposé sur ce site avec l'accord de Gabriel LOUBRADOU en sa qualité de Président de l'association STOP A L OUBLI.*